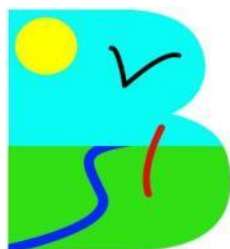


SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

LITZ - ETOUY - AGNETZ - CLERMONT - FITZ-JAMES - BREUIL LE SEC
BREUIL LE VERT - CAMBRONNE LES CLERMONT - NEUILLY SOUS CLERMONT
BAILLEVAL - RANTIGNY - LIANCOURT - CAUFFRY - MONCHY SAINT ELOI
MOGNEVILLE - LAIGNEVILLE - VILLERS SAINT PAUL - NOGENT SUR OISE

Siège social : 354 rue Gaston Paucellier - 60600 AGNETZ
Tél : 03 44 50 37 08 – Mail : sivbreche@gmail.com – Site : www.breche.fr

N° SIRET 256 003 609 00029 - N° TVA FR50 256003609

+++++

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
Marché des collectivités locales et de leurs établissements publics
Marché public de services en ingénierie, à procédure adaptée

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Mission de maîtrise d'œuvre pour
le rétablissement de la continuité écologique
du Moulin de la Moulinière**

Commune de Villers-Saint-Paul, Oise.

Maitre d'ouvrage :

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche
354 rue Gaston Paucellier, 60600 Agnetz

représenté par son Président M. COPEL Alain

contact : Mme FRANCKET Florence / M. LE CORRE Erwan,
sivbreche@gmail.fr, 06 88 86 38 67

Date de remise des offres : 12 avril 2016 à 14 heures.

Dernière mise à jour du document : 11 mars 2016

Table des matières

1	Principaux intervenants.....	3
1.1	Maitre d'ouvrage délégué.....	3
1.2	Propriétaire de l'ouvrage.....	3
1.3	Partenaire financier.....	3
2	Description du marché.....	3
2.1	Objet.....	3
2.2	Lieu d'exécution.....	4
2.3	Délai d'exécution.....	5
3	Candidature.....	5
3.1	Dossier de consultation.....	5
3.2	Retrait du DCE.....	5
3.3	Visite.....	5
3.4	Date limite de réception des candidatures.....	5
3.5	Conditions de remise de la candidature.....	5
3.6	Contenu de la candidature.....	6
3.7	Admission des candidatures.....	6
3.8	Délai de validité des offres.....	7
4	Choix de l'attributaire.....	7
4.1	Critères de jugement des offres.....	7
4.2	Négociations.....	7
4.3	Notification du marché.....	7

1 Principaux intervenants

1.1 Maitre d'ouvrage délégué

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche (SIVB)
354 rue Gaston Paucellier, 60600 Agnetz
03 44 50 37 08
sivbreche@gmail.com

représenté par son Président M. COPEL Alain

Personnes ressources :

M. Le Corre Erwan, technicien rivière, 06 88 86 38 67
Mme Franclet Florence, technicienne assistante, 07 87 87 76 20.

Par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage bi-partite, le propriétaire de l'ouvrage hydraulique et le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche conviennent du réaménagement des parties hydrauliques de la propriété dans un objectif de rétablissement complet de la continuité écologique.

Dans ce cadre, le SIVB se subroge au propriétaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage des études de conception puis des travaux de rétablissement de la continuité écologique et des aménagements connexes.

1.2 Propriétaire de l'ouvrage

Madame Lefebvre Lao Dominique
1, rue de la Moulinière 60870 Villers Saint Paul
06 60 89 78 43, lefdomi@hotmail.com

1.3 Partenaire financier

Agence de l'Eau Seine Normandie
Direction territoriale des Vallées d'Oise
2 rue du docteur Guérin, 60200 Compiègne

contact : M. Erwan Menvielle, chargé d'opérations rivière
03 44 30 41 32, menvielle.erwan@aesn.fr

2 Description du marché

2.1 Objet

Il s'agit d'un marché public de services en ingénierie, passé en procédure adaptée.
Cette étude doit aboutir au rétablissement de la continuité écologique de la Brèche pour le moulin de la Moulinière.

L'effacement de l'ouvrage devra permettre de résoudre plusieurs problématiques :

- le respect de la réglementation, et notamment le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire exigé par le classement du cours d'eau en liste 2, niveau ICE 1 pour la truite fario, la lamproie de planer, la vandoise et l'anguille.
- la réfection des berges,
- le traitement de toutes les problématiques connues ou inconnues liées au réaménagement du site.

Les missions de maîtrise d'œuvre du prestataire sont :

- l'évaluation du site
- l'inventaire des données existantes
- la proposition d'études complémentaires
- la réalisation d'une étude topographique du site
- la rédaction d'un avant-projet définitif
- la réalisation des investigations nécessaires à la conception des travaux et à la réalisation des demandes d'autorisations administratives
- la réalisation du DCE complet et conforme aux procédures de marchés publics
- l'assistance du maître d'ouvrage durant la phase travaux

Phasage de la mission :

	TRANCHE FERME	TRANCHES CONDITIONNELLES
PHASES D'AVANT-PROJET		
Phase 1 : Diagnostics préliminaires	diagnostic complet des enjeux (us et usages), reconnaissances du site d'étude ; rencontre des partis concernés ; Inventaire des données existantes ;	
Phase 2 : Etudes d'avant-projet	A partir des éléments de diagnostic préliminaire, mise au point de l'avant-projet y compris chiffrage des travaux. Levés topographiques ;	
PHASE DE PROJET		
Phase 3 : Etudes de niveau PRO	Conception technique et financière du projet ; Chiffrage	
PHASES DE TRAVAUX		
Phase 4 : Consultation des entreprises de travaux		Etablissement du dossier de consultation des Entreprises (DCE) : CCTP/DPGF/CCAP/AE. Assistance au Maître d'ouvrage pour la consultation et le choix du prestataire (ACT)
Phase 5 : Suivi des travaux DET/VISA/AOR		Validation des procédures de mise en œuvre (VISA) Suivi des travaux jusqu'à leur réception et la levée des réserves (DET/AOR)

2.2 Lieu d'exécution

Le Moulin de la Moulinière est situé sur la commune de Villers-Saint-Paul. Le moulin est bâti en frontière communale entre Villers-Saint-Paul et Monchy-Saint-Eloi. Il est situé en zone péri-urbaine.

2.3 Délai d'exécution

Le délai global d'exécution à compter de la date de notification du marché est fixé à 24 mois.

Des délais par phases d'étude sont définis dans le CCTP.

Le marché débutera dès les accords de subvention obtenus, probablement avant la fin du 1er semestre 2016.

3 Candidature

3.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le Règlement de consultation,
- le Cahier des clauses administratives particulières valant Acte d'engagement,
- le Cahier des charges techniques particulières et son annexe,
- la Décomposition du prix global et forfaitaire.

3.2 Retrait du DCE

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation des entreprises est accessible en téléchargement sur le site internet du SIVB: <http://www.breche.fr>.

Il peut également être transmis sur demande par courriel ou par téléphone auprès du Maître d'ouvrage.

3.3 Visite

Afin de bien comprendre l'objet de la commande, de visualiser le contexte du secteur et de clarifier d'éventuelles interrogations, une visite est obligatoire.

Dans son offre le candidat doit être en mesure de prouver qu'il s'est rendu sur le site.

Cette visite peut être réalisée avec un représentant du maître d'ouvrage.

Le contact devra être pris au minimum 14 jours calendaires avant la date de remise des offres.

3.4 Date limite de réception des candidatures

Mardi 12 avril 2016 à 14 heures.

3.5 Conditions de remise de la candidature

Les offres sont à retourner au format papier au maître d'ouvrage

- soit remis contre signature par un transporteur à l'adresse suivante: Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, 354 rue Gaston Paucellier, 60600 AGNETZ,
- soit déposées à la même adresse contre récépissé, en main propre uniquement, pendant les heures d'ouvertures du bureau, soit du mardi au vendredi de 8h à 18h.

Au préalable, s'assurer impérativement d'une présence dans les locaux, par téléphone.

L'enveloppe portera la mention suivante : « MAPA : Mission de maîtrise d'œuvre pour le rétablissement de la continuité écologique du Moulin de la Moulinière, Ne pas ouvrir ».

3.6 Contenu de la candidature

En application des articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics (CMP), le dossier comprendra les renseignements suivants :

Les capacités professionnelles :

- Un justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, le cas échéant
- Des certificats de qualifications professionnelles des entreprises et de la démarche qualité.
- Les attestations d'assurances professionnelles.

Les capacités techniques :

- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années,
- Une déclaration mentionnant les effectifs et leurs qualifications dont le candidat disposera pour l'exécution du présent marché,
- La présentation d'une liste des prestations en cours d'exécution ou exécutées au cours des 5 dernières années MAXIMUM, indiquant notamment le montant, la date et le maître d'ouvrage,
- Une liste de l'outillage, matériel et équipement technique qui sera mis en œuvre au cours du marché.

Les capacités financières : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant la spécialité à laquelle se réfère le marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices.

Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché;

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché;
- Les formulaires DC1, DC2, DC4 si concerné.

Enfin, le candidat devra fournir :

- une notice méthodologique définissant ses modalités d'actions, les moyens mis en œuvre, ce dans un esprit d'économie, d'efficacité et de lisibilité des résultats.
- un devis prévisionnel détaillant le temps de travail passé sur l'ensemble des prestations.
- les pièces du DCE paraphées et signées : DPGF, CCAP/AE et CCTP.

Le candidat peut proposer une offre variante en complément de son offre de base, s'il juge que celle-ci apporte des solutions plus performantes ou moins onéreuses.

3.7 Admission des candidatures

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 47 du CMP ;
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au paragraphe précédent;
- les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ;

- les candidatures réceptionnées après la date et l'heure limite.

3.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date de remise des offres.

4 Choix de l'attributaire

4.1 Critères de jugement des offres

Le choix de l'attributaire est fondée sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix de la prestation (40%)
- Compréhension des enjeux, méthodes et techniques proposées pour y répondre (25%)
- Moyens humains mis en œuvre (qualification et volume horaire) (25%)
- Références et expériences dans le domaine (10%)

Sur le critère Prix, la note est calculée selon la formule suivante :

Si Pmin est le montant de l'offre la moins chère, une offre de prix P reçoit la note N :

$$N = 10 - (P - P_{\min}) / P \times 15$$

avec P et Pmin correspondant au montant de la tranche ferme, additionné avec le montant de la tranche conditionnelle Phase 4 « Consultation des entreprises », additionné avec le niveau moyen de rémunération de la tranche conditionnelle Phase 5 « Suivi des travaux » appliquée à un montant de travaux de 25 000€ HT, selon la formule suivante :

$$= (T1 + T2 + T3 + T4) / 4 \times 25\ 000$$

$$P = \text{Tranche ferme} + \text{Phase 4} + \text{Phase 5}$$

4.2 Négociations

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager une phase de négociations.

La personne responsable du marché peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières, du marché.

4.3 Notification du marché

Après examen des offres et choix du prestataire, les candidats non retenus se verront notifier le rejet de leur offre par voie électronique ou par courrier postal.

A l'issue d'un délai de référé de 14 jours calendaires minimum, la décision d'attribution sera signifiée à l'attributaire.

Le marché ne sera rendu effectif qu'après l'obtention des accords de subvention définitifs de la part des partenaires publics financeurs. La notification du début du marché sera alors matérialisée par retour de l'acte d'engagement cosigné, accompagné d'un ordre de service.

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle dès que le marché lui sera notifié.